



Seine-et-Yvelines
Numérique

2021-CSSYN-103

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légimité le : 17 décembre
2021
AR n° 078-200062248-20211215-lmc1116242-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Modalités d'ouverture des crédits 2022

Le 15 décembre 2021, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 9 décembre 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M52 et M4,

Vu les crédits ouverts sur l'exercice 2021 du budget principal, du budget annexe Réseau Très Haut Débit RTHD, et du budget annexe Centrale d'Achats S-YNCA

CONSIDÉRANT que le vote des budgets primitifs du Syndicat auront lieu en février 2022 et la nécessité d'assurer la continuité de l'activité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Président du Comité syndical, du 1er janvier 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif à mettre en recouvrement les recettes et à engager, à liquider et à mandater les dépenses non gérées de manière pluriannuelle de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2021.

AUTORISE le Président du Comité syndical pour les dépenses d'investissement non comprises dans une autorisation de programme, à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Modalités d'ouverture des crédits 2022

Président de séance : Monsieur Bertrand COQUARD

Présents : 14

Mme Cécile DUMOULIN, M. Benoit POUYET, M. Julien CHAMBON, M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO, Mme Ghislaine HAUETER, M. Thomas LAM, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Jean-Louis FLORES, Mme Sonia BRAU, M. Bruno CORADETTI, M. Dominique TURPIN, M. Bertrand COQUARD, Mme Nathalie LEANDRI.

Pouvoir : 3

M. Francois GARAY à Mme Nathalie LEANDRI, Mme Nathaly LEDERMAN à M. Daniel COURTES, M. Laurent RICHARD à Mme Anne HERY LE PALLEC.

Absent excusé : 1

M. Denis BOULANGER.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	17

Adopté à l'unanimité